



JUN 06 2018

L'honorable Scott Tannas, sénateur
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

L'honorable Lillian Eva Dyck, sénatrice
Le Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur le Sénateur,
Madame la Sénatrice,

Nous tenons à vous remercier, vous ainsi que les membres du Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones (le Comité), pour votre travail sur le projet de loi C-45. Nous aimerions aborder plusieurs questions qui ont été soulevées par le Comité concernant la mise en œuvre du projet de loi.

Nous tenons à assurer les sénateurs que les sujets de préoccupation soulevés dans le rapport du Comité sont considérés par le gouvernement. Pour aller de l'avant dans la mise en œuvre du projet de loi C-45, si le Parlement l'approuve, nous travaillerons à répondre à tous les sujets mis en évidence par le Comité en poursuivant les consultations avec les collectivités autochtones, les organisations autochtones et le Comité lui-même au cours des prochaines étapes. Le gouvernement réaffirme son engagement à respecter les droits ancestraux et issus de traités, comme le reconnaît l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les membres du Comité ont demandé un engagement clair de la part du gouvernement à fournir un rapport complet aux deux chambres en ce qui a trait aux progrès sur les mesures relatives aux sujets identifiés dans leur rapport. Ce rapport au Parlement viendrait compléter la réponse du gouvernement sur le rapport du Comité, demandé par votre Comité, qui sera déposé en septembre. Nous vous affirmons que nous sommes d'accord pour fournir ce rapport approfondi dans les 12 mois suivant l'obtention de la sanction royale. De plus, nous nous engageons à nous présenter au Comité selon les besoins afin que les sénateurs soient informés des sujets d'intérêt et de préoccupation en ce qui a trait à la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire sur le cannabis.

Les sénateurs ont également soulevé quelques questions que nous voudrions aborder.

En ce qui concerne la prestation de services, le gouvernement est conscient des préoccupations qui ont été soulevées à savoir si la mise en œuvre du projet de loi C-45 entraînerait des besoins non satisfaits pour les services de santé mentale et de toxicomanie dans les collectivités autochtones. Soyez assurés que le gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les collectivités et dirigeants autochtones afin de répondre à ces besoins, en particulier dans les services de santé

.../2

mentale et de traitement des toxicomanies de première ligne. Dans un premier temps, nous avons investi 200 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la prestation de services de prévention et de traitement de la toxicomanie culturellement adaptés dans les collectivités ayant des besoins élevés. Soyez assurés que nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les collectivités autochtones afin de cibler les besoins pour ces services et de s'assurer que les ressources supplémentaires nécessaires sont en place afin de soutenir les services de santé mentale et de traitement des toxicomanies de première ligne.

Nous avons également pris conscience de la nécessité de créer des documents d'éducation publique sur le cannabis qui sont appropriés au niveau culturel et linguistique. Nous sommes déterminés à travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de créer du matériel d'éducation en santé publique sur la consommation de cannabis qui est adapté au niveau culturel et linguistique. Nous avons déjà entrepris ce travail, et plusieurs documents qui ont déjà été conçus dans une variété de langues autochtones sont en cours de traduction. Pour faciliter ce travail, un montant de 62,5 millions de dollars sur cinq ans était prévu dans le budget de 2018 pour appuyer la participation d'organisations communautaires et autochtones à l'éducation de leurs communautés sur les risques associés à la consommation de cannabis. Nous nous engageons à ce que le Comité soit tenu au courant du financement sur le matériel et les programmes d'éducation autochtones appropriés au niveau culturel et linguistique.

Les sénateurs ont également demandé des renseignements additionnels concernant la capacité des collectivités autochtones à participer au marché du cannabis. Le gouvernement reconnaît que certaines entreprises autochtones cherchent à obtenir un permis fédéral en vertu du projet de Loi sur le cannabis. Pour faciliter cela, le gouvernement a créé un service de navigation exclusivement pour les entreprises autochtones afin de les aider dans le parcours de délivrance des permis. À ce jour, nous avons 5 producteurs autorisés et 14 demandes avec des affiliations autochtones, en plus de 48 demandes de renseignements reçues de la part de candidats intéressés. (En ce moment, il y a 105 producteurs autorisés au Canada.) Nous allons continuer à suivre et surveiller ce processus afin de faciliter la participation des peuples autochtones et le Comité sera tenu informé des progressions au cours de la mise en œuvre du projet de loi C-45.

Le Comité a entendu les collectivités autochtones, les organisations et les entreprises sur les problèmes de compétence découlant du projet de légalisation et de la réglementation sur le cannabis, en particulier la préoccupation de l'exercice des pouvoirs législatifs des Premières Nations en ce qui concerne le projet de loi C-45. Le gouvernement reconnaît et respecte la compétence des collectivités autochtones. Nous souhaitons poursuivre l'engagement de collaboration pris avec les Premières Nations,

les Inuits et les Métis pour répondre et s'adapter aux problèmes liés à la compétence d'une façon appropriée tout au long du processus. Comme toujours, nous demandons l'assistance de votre comité pour nous appuyer à cet égard.

Des questions concernant le partage des recettes avec les collectivités autochtones ont également été soulevées. Le gouvernement a déjà accepté que notre engagement envers une nouvelle relation financière avec les collectivités autochtones comprenne des discussions sur le partage des recettes et des arrangements fiscaux. Comme vous nous l'avez mentionné, cela doit inclure des discussions avec les organisations autochtones nationales et des organisations comme la Commission de la fiscalité des Premières Nations, notamment. Nous souhaitons faire progresser une nouvelle relation financière avec les collectivités autochtones en fonction des besoins pour des ententes de financement durables, adéquates, prévisibles et applicables à long terme. Nous allons faire progresser cette nouvelle relation financière avec les collectivités autochtones à l'aide de notre engagement envers des ententes financières durables, prévisibles et adéquates, et applicables à long terme, en plus d'appuyer l'amélioration continue de la fiscalité des Premières Nations et des régimes de réglementation.

Nous vous remercions de votre travail dans ce dossier et nous attendons avec impatience de poursuivre les discussions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée
Ministre de la Santé



L'honorable Jane Philpott, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

- c.c. L'honorable Murray Sinclair, sénateur
- L'honorable Dan Christmas, sénateur
- L'honorable Mary Jane McCallum, sénatrice
- L'honorable Yvonne Boyer, sénatrice
- L'honorable Sandra Lovelace Nicholas, sénatrice
- L'honorable Patrick Brazeau, sénateur